

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
25. MAR. 1985
APPLICATION Loi n° 82.213
du 2.3.82

Z.A.E.C.

ALIENATION D'UN TERRAIN
AU PROFIT DE M. LEGAY.

85.013

DATE DE CONVOCATION

8 MARS 1985

DATE D'AFFICHAGE

11 MARS 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

UNANIMITE

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le dix huit mars à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - MOST - LE GUEUT -
BOUTET - BUSSEREAU - BENOTT - Mme LAFAYE -
Mmes DEVIGNE - GAUDIN - MM. REVOLAT - MARCONT - BIROLLEAU - PAPEAU -
Mme JEAN - MM. ROUDOT - COUNIL - Melle BARRAUD-DUCHERON - Mme CENAC -
MM. GEOFFROY - LACOTE - CANDAU - THOMAS - Mmes FONTAN - DE GAYE -
BUCHET - MM. MONNARD - LAPERCHE -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARBAT par M. FABER
DAUZIDOU par M. MOST

EXCUSES : MM. BERNARD - POTENNEC -

Absents : MM.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de Royan dispose de parcelles de terrains dans
le cadre de la Z.A.E.C.

./.

M. LEGAY demeurant station TOTAL 56 Bd Bailliet à ROYAN

vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de 1.300m² plus talus cédé gratuitement dont la surface sera déterminée lors du bornage.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 5.02.85, le prix de cession fixé à 42F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur
Vu les plans des lieux et parcellaire
Vu la promesse d'achat souscrite par M. LEGAY

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

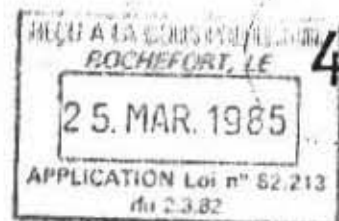
- d'autoriser M. le maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. LEGAY, 56 Bd Bailliet à ROYAN d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.300m² plus talus cédé gratuitement cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de QUARANTE DEUX FRANCS H.T. le mètre carré (42F. H.T.) soit un prix global et forfaitaire de CINQUANTE QUATRE MILLE SIX CENTS FRANCS (54.600F) dont le paiement sera échelonné sur cinq (5 ans) assorti d'un taux d'intérêt de 11,50% l'an, le premier versement devant intervenir dès la signature de l'acte de vente.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me. DENAT (SCP DUFOUR) Notaire à ROYAN
- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget 1985 chapitre 908. Article 2101.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
l'Adjoint Délégué,



Pour le maire
R. DAUZEDOUX premier adjoint



PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné LEGAY S.A.R.L. STATION TOTAL
56 Bd Baillet ROYAN

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de
ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section CI N° en cours
adresse Rue Denis Papin

pour une surface de 1.300m²

Cette vente sera faite sous les charges et conditions
ordinaires moyennant le prix global hors taxes de 54.600F.
CINQUANTE QUATRE MILLE SIX CENTS FRANCS
décomposé ainsi qu'il suit : 1.300m² à 42F. H.T + talus cédé
gratuitement dont la surface sera déterminée lors du bornage.

M'engage à effectuer un paiement échelonné sur 5 ans
(cinq) assorti d'un taux d'intérêt de 11,50% l'an, le premier
versement devant intervenir dès signature de l'acte de vente.

La présente promesse ne sera effective qu'après approbation
par le Conseil Municipal.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du
Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de
la présente.

12 MARS 1985

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué



FAIT A Royan 5/02/85

Lu et Approuvé pour la somme de
Cinquante quatre mille six cent francs

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres)"
doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.

ETAT PARCELLAIRE



INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	en cours	Rue D. Papir	1300m ²	VILLE DE ROYAN

18 MARS 1985

Pour la maire
Le premier adjoint



Michele

18 MARS 1985

Pour le maire
Le premier adjoint



Moulin

MAIRIE DE ROYAN
ROCHEFORT, LE
25. MAR. 1985
APPLICATION Loi n° 82-213
du 23.82

PONT

LE

DERRIERE

FLAY 1899
MANDIVAN
PALISSIER 1800
VERGEADE 2000
BILLOUDEAU 1850

BROUJAGE 1070

BOSC 2835

STOCCHI 2800

LEGAY 1300

LOUIE 1007
THAU 1200

ROYAN NAUTIQUE 7082

BESSE 2918
VIAN 366

ROYER 474
99 84

MIGNON 2500

GINESTET 1200

DALHER 1000

DALHER 2460
OCEANIC 2125

LALARDERIE 3428

PAPETERIE DE
L'EST 5855

DA SILVA 2621

MICHAS 2015

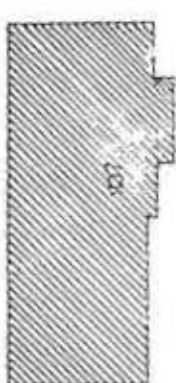
POMPES FUNEBRES
FAVRE 200059

DASQUE 8174

BAREAUD 3900

RENOLEAUD 3000

MOONEN 5000



Branly

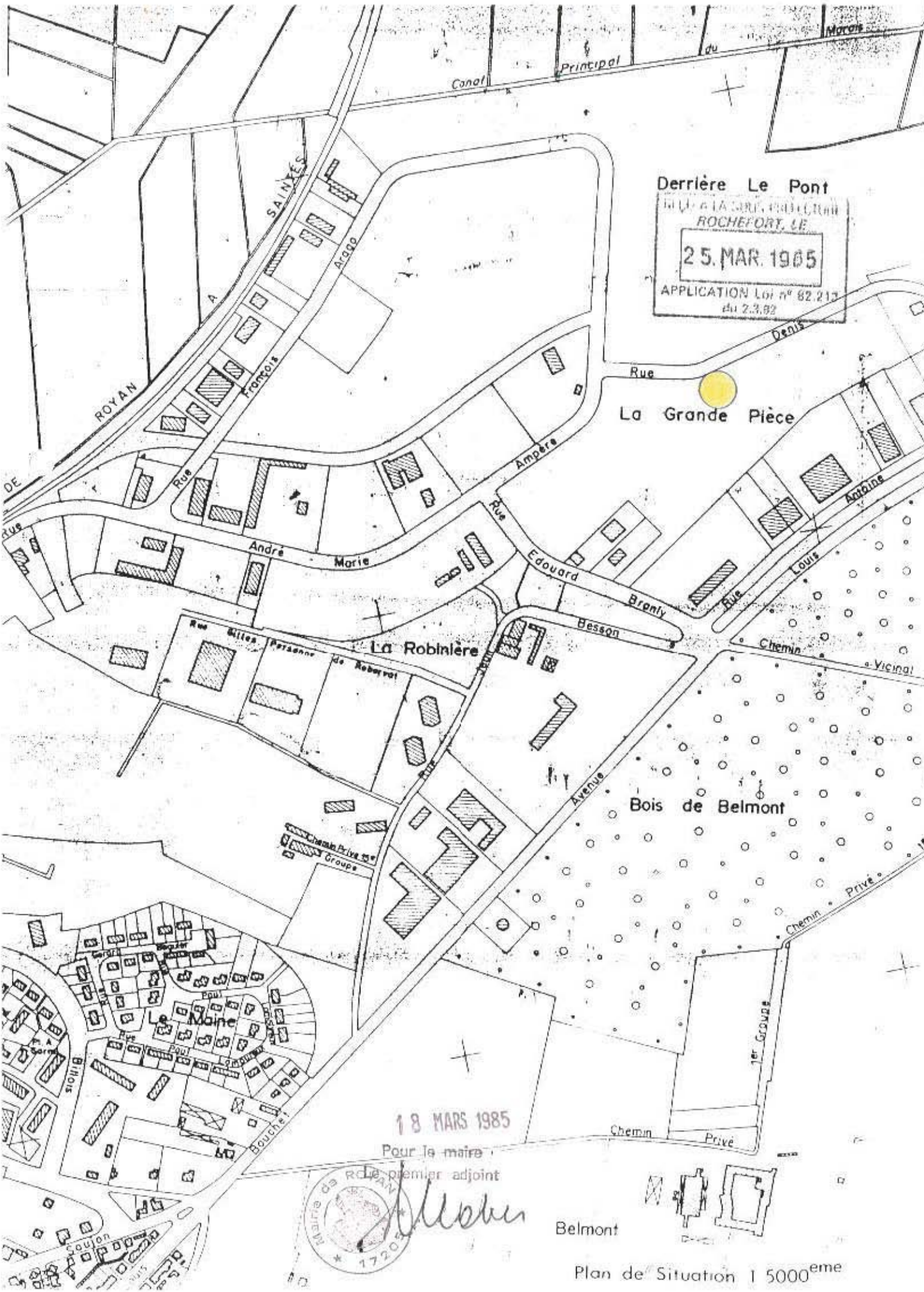
Rue Edouard

MONTEYRON 4000
Robiniere

ELOT 7441

Empere

MOONEN 30800



Derrière Le Pont
VILLE DE LA SURE, COLLECTION
ROCHEFORT, LE
25. MAR. 1905
APPLICATION Loi n° 82.213
du 2.3.02

La Grande Pièce

La Robinière

Bois de Belmont

18 MARS 1985

Pour le maire
Le premier adjoint



Belmont

Plan de Situation 1 500^{ème}